

CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

2019.003 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE - SUIVI ET EVALUATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS D'ARLES

Nombre de bureau en exercice : 24 sièges	<u>Etaient présents :</u> ACCM : Monsieur Guy CORREARD, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant), TPA : Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Jean-Claude MARTARELLO,
<u>Suffrages :</u> 16 présents dont 4 suppléants Absents : 10 Procurations : 2 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etaient excusés :</u> ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Dominique TEIXIER CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES,
Convocation du 01.03.2019	<u>Avaient donné procuration :</u> Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Max GILLES et Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Claude VULPIAN

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu, la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, notamment son article 9 et son décret d'application n° 2006-1093 du 29 août 2006 ;

Vu, la délibération n° 2016.022 du Comité syndical du 10 juin 2016 portant adoption du PCAET du Pays d'Arles,

Contexte

Le PETR du Pays d'Arles a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial en novembre 2015 en partenariat avec les 3 EPCI qui le constituent, la Ville d'Arles et les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue.

Le Plan Climat est constitué d'un diagnostic, d'objectifs chiffrés, d'une stratégie et d'un plan d'action comprenant 132 actions. Ce plan d'action n'a pas vocation à rester figé. De nouvelles actions concourant aux objectifs du plan climat se développent sur le territoire et font évoluer la programmation.

Le projet de plan climat intègre un dispositif de suivi et d'évaluation en continu. Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Communiquer aux élus et aux partenaires des informations objectives sur l'avancement du plan d'action, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées,
- Mesurer l'évolution du territoire au regard de ses consommations énergétiques, de ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et au regard de son exposition aux effets du changement climatique,
- Evaluer l'impact des actions menées au regard des objectifs inscrits au Plan Climat,

- Fournir des éléments de diagnostic financiers : volume d'investissements publics et privés, subventions mobilisées...
- Le cas échéant proposer des actions correctives et permettre plus généralement de piloter la mise en œuvre du plan.

Une première série d'indicateurs a été mise en place dans le cadre de l'élaboration du Plan, ainsi qu'un outil de suivi des consommations énergétiques.

Par ailleurs, les trois intercommunalités qui constituent le Pays d'Arles, ainsi que la Ville d'Arles, doivent mettre à jour leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) règlementaire (portant sur les émissions associées à leurs activités).

Dans ce cadre, le PETR propose d'accueillir, un(e) étudiant(e) stagiaire en appui du Chef de projet. Il (elle) se verra confier les missions suivantes :

- De compléter / ajuster et renseigner la batterie d'indicateur définis pour chaque action, notamment en s'inspirant de la méthodologie de l'ADEME :
[\(\[http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/quantifier_impact_ges_action_reduction_emissions_exemple_8738.pdf\]\(http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/quantifier_impact_ges_action_reduction_emissions_exemple_8738.pdf\)\),](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/quantifier_impact_ges_action_reduction_emissions_exemple_8738.pdf)
- De compléter et renseigner l'outil de suivi des consommations énergétique du territoire, notamment en l'étendant aux émissions de polluants atmosphériques locaux et aux émissions de gaz à effet de serre,
- De produire une analyse et une présentation synthétique et pédagogique des résultats observés et le cas échéant de proposer des pistes d'amélioration,
- De compléter ou corriger les fiches actions et d'établir les fiches correspondantes aux nouvelles actions développées depuis l'adoption du PCAET en lien notamment avec le contrat CRET et le Contrat de ruralité du Pays d'Arles,
- De réaliser la mise à jour des bilans GES des trois EPCI et de la Ville d'Arles à partir de l'outil de mise à jour prévu à cet effet.

Le cas échéant, ces missions seront ajustées pour tenir compte de la durée du stage et du rythme d'avancement des travaux.

Considérant l'exposé des besoins et des missions réalisées par le(la) stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 4 à 6 mois, à compter du début du mois d'avril 2019 ;
- 2 – APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement universitaire et le PETR du Pays d'Arles ;
- 3 - ACCORDER** au stagiaire une gratification forfaitaire en vigueur pour contribuer aux frais occasionnés par ses travaux de recherche et le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le stage ;
- 4 – AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR ladite convention.

La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 21/03/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 MARS 2019

2019.003 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE - SUIVI ET EVALUATION DU PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS D'ARLES

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :

16 présents dont 4
suppléants

Absents : 10

Procurations : 2

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du
01.03.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Guy CORREARD, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

TPA : Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Jean-Claude MARTARELLO,

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Dominique TEIXIER

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES,

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Max GILLES et Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Claude VULPIAN

La délibération soumise au vote a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Arles le 21 mars 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

